



Règlement

Critérium Vétérans

Régional

Suivi de versions

Version	Date	Objet de la modification
1.0	18/07/2024	Version initiale
1.1	24/11/2025	Modification des tableaux suivant le règlement FFTT

Règlement du Critérium régional vétérans

Table des matières

1	Condition de participation.....	3
2	Echelons.....	3
3	Droits d'inscription	3
4	Qualification à l'échelon régional.....	4
5	Qualification à l'échelon national.....	4
6	Déroulement de la compétition à l'échelon régional.....	4

Règlement du Critérium régional vétérans

Toutes les règles de la FFTT sont à appliquer (règlements généraux, règlements sportifs, circulaire administrative, etc...). Elles sont à disposition sur le site fédéral.

Le championnat de France vétérans à l'échelon régional est réalisé selon la même formule que le championnat de France vétérans

1 Condition de participation

Le championnat de France et réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours et titulaire d'une licence **dirigeant** ou compétition.

2 Echelons

Cette épreuve se déroule à deux ou trois échelons : national, régional, et/ou départemental.

Chaque échelon comporte **18** catégories :

Dames :

- Vétérans V40-V45 : âgées de 40 à 49 ans
- Vétérans V50-V55 : âgées de 50 à 59 ans
- Vétérans V60 : âgées de 60 à 64 ans
- Vétérans V65 : âgées de 65 à 69 ans
- Vétérans V70 : âgées de 70 à 74 ans
- Vétérans V75 : âgées de 75 à 79 ans
- Vétérans **V80** : âgées de 80 à 84 ans
- Vétérans **V85** : âgées de 85 à 89 ans
- **âgées de plus de 90 ans** au 1^{er} janvier de la saison en cours

Messieurs :

- Vétérans V40-V45 : âgés de 40 à 49 ans
- Vétérans V50-V55 : âgés de 50 à 59 ans
- Vétérans V60 : âgés de 60 à 64 ans
- Vétérans V65 : âgés de 65 à 69 ans
- Vétérans V70 : âgés de 70 à 74 ans
- Vétérans V75 : âgés de 75 à 79 ans
- Vétérans **V80** : âgés de 80 à 84 ans
- Vétérans **V 85** : âgés de 85 à 89 ans
- **âgés de plus de 90 ans** au 1^{er} janvier de la saison en cours

3 Droits d'inscription

Chaque saison, tout joueur licencié désirant participer au championnat vétérans doit acquitter, lorsqu'il s'engage un droit d'inscription forfaitaire à chaque échelon pour lequel il est qualifié.

Le droit d'inscription pour l'échelon régional est mentionné dans les tarifs de la ligue.

Règlement du Critérium régional vétérans

4 Qualification à l'échelon régional

En fonction de l'importance du nombre de licenciés vétérans, les comités départementaux peuvent ou non organiser des championnats départementaux dans les différentes catégories.

5 Qualification à l'échelon national

Sont qualifiés pour le championnat de France national :

- a) D'office le champion du monde ou d'Europe ou de France vétérans de la saison précédente et les anciens champions de France des catégories seniors messieurs et seniors dames.
- b) Pour les autres qualifiés, la participation au championnat régional est obligatoire.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues métropolitaines :

- Deux qualifiés par ligue pour les tableaux de 48 joueurs ou joueuses,
- Un qualifié par ligue pour les tableaux de moins de 48 joueurs ou joueuses.

Suite à l'échelon régional, sont qualifiés pour les ligues Outremer :

- Un qualifié par ligue

Le reste des qualifiés, dans la limite des places disponibles, est déterminé par une inscription « libre » à la période selon les modalités définies par la commission sportive fédérale sur l'espace dédié, pour chacune des quatorze catégories.

Sur demande pour la catégorie V80, la commission sportive fédérale peut attribuer des dérogations aux joueurs (joueuses) pour participer au championnat de France vétérans.

- c) Les participants ne peuvent évoluer que dans leur catégorie.

6 Déroulement de la compétition à l'échelon régional

- a) Nombre de qualifiés : le nombre de participants n'est pas limité. Les inscriptions sont libres. Chaque participant ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge. Cependant le Juge-Arbitre peut décider de réunir dans un tableau deux catégories d'âges.
- b) Toutes les parties se déroulent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées).
- c) Chaque catégorie est répartie en poules de trois ou quatre joueurs, selon le dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, en respectant l'article I.0302 des règlements sportifs. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final à élimination directe.
- d) Si l'horaire le permet une « consolante » sera organisée avec possibilité de « mélanger » des catégories. L'inscription est facultative et sera prise sur place
- e) Doubles vétérans par catégorie : des tableaux de double peuvent être organisés sur place par le juge-arbitre si l'horaire le permet. Les catégories seront : V40-V45, V50-V55, V60-V65, V70-V75 et V80 Le placement dans le tableau se fait par addition des points selon le dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, en respectant l'article I.0302 des règlements sportifs.